

UT2 – Réponses à l'AERES

Réponses des porteurs de projets

Domaine SHS

Mention : Mathématiques informatique appliquée en sciences sociales

* A minima, il faudrait fournir à l'avenir l'ensemble des renseignements qui manquent dans le dossier, en particulier sur le contenu des enseignements de SHS et les enseignements visant le débouché PE.

[Concernant les renseignements relatifs aux enseignements de la mineure et de la voie préparant au Professorat des Ecoles, ces informations sont en notre possession. La politique de l'établissement était de ne pas les joindre au dossier. Les chiffres demandés sont en notre possession et seront mis à disposition sur le site du Département.]

* Il est incompréhensible qu'il n'y ait aucun enseignement de TP dans la formation (en statistiques et informatique).

[Conformément aux recommandations de notre Université, nous avons fusionné les volumes de TD et TP. En informatique et statistique, la répartition effective est de l'ordre de 50 % de TP]

* Il faut par ailleurs veiller à rééquilibrer les deux semestres de la première année.

[Les contraintes liées à l'ossature générale de la Licence à l'UTM et l'introduction d'une mineure informatique dont certains enseignements sont mutualisés avec la L MIASHS ont induit ce déséquilibre. Un rééquilibrage nous paraît souhaitable.]

* Cette Licence a-t-elle réellement à faire partie du domaine SHS alors que les enseignements de SHS ne représentent que 30 % de la formation et ne sont même pas décrits dans le dossier. Elle aurait plutôt sa place dans le domaine Sciences, technologies, santé.

[Nous sommes évidemment demandeurs d'un maintien dans le domaine STS.]